

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal.  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires!

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 5<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 25 FÉVRIER

## La Franc-Maçonnerie aux abois

La Lanterne nous apprend qu'un appel désespéré vient d'être fait aux maçons de France pour la défense de la République. L'initiative en est due à la loge : La Clément-Amitié, qui l'adresse sous forme de circulaire à toutes les loges de France.

Le voici :  
La R. L. La Clément-Amitié  
Aux RR. LL. de la Fédérat. du G. O.  
de F. SS. SS. SS.  
TT. CC. LL. SS.

« En présence des événements qui se déroulent sous nos yeux, de l'indignité où semblent tombés certains républicains, du redoublement d'action des adversaires de la République et des moyens employés contre nous,

« Nous avons l'honneur de vous proposer la réunion d'un convent spécial, qui aurait lieu à Paris, au G. O., le dimanche 2 avril présente année, et qui porterait à son ordre du jour :

- « Examen de la situation ;
  - « Mesures à prendre ;
  - « Elaboration du programme électoral commun à toute la Mag. »
- « Vous vous feriez représenter par des envoyés ou par des mandataires.  
« Nous vous prions de nous adresser votre réponse dans le plus bref délai ; aussitôt que nous aurons un certain nombre de vos réponses, si elles sont favorables, nous les transmettrons au Conseil de l'Ordre pour qu'il prenne telles mesures qu'il lui appartiendra. »

La Lanterne ne juge pas inutile d'appuyer ledit appel par des considérations qui lui sont propres :

« Cet appel, nous n'en voulons pas douter, dit-elle, sera entendu par tous les membres de cette association qui, ayant fait triompher par la République les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, auxquels elle s'est vouée, a le devoir de les sauvegarder contre toute atteinte. »

Cette mise en éveil de toutes les loges maçonniques est un indice de la situation qui ne saurait passer inaperçu.  
Nous y reviendrons.

## Tout à l'égout

L'ignoble Ferry, cet être abject que la France vomissait, il y a cinq ans, comme un malfaitteur, est depuis hier Président du Sénat.

C'était un choix digne de ceux qui nous gouvernent.

Le misérable qui vit en concubinage, l'homme dont la situation scandaleuse inspire le dégoût, l'infâme qui a lâchement fait mourir au Tonkin des milliers de soldats dont le sang arié vengeance, avait toutes les qualités

requises pour présider aux destinées d'un Sénat dégradé et chéquard.

Les panamistes affolés viennent de le porter au pouvoir, avec l'espérance qu'à défaut d'honnêteté il paiera d'audace. Ils étaient dans la boue et ne pouvaient chercher un sauveur ailleurs que dans l'égout au fond duquel ils se débattaient.

Grand bien leur fasse ! Pour le pays, il n'est pas plus honteux d'avoir le F. Ferry comme président du Sénat que le F. Le Royer. Mais c'est une maladresse, et chaque maladresse, chaque coquinerie de leur part nous réjouit. Elle est pour eux un nouveau pas vers le « tout à l'égout », et dès lors, pour la France, une nouvelle certitude de relèvement prochain.

B.

## SÉNAT

### L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Avant la séance, le groupe de la droite du Sénat avait décidé de voter, dans l'élection présidentielle, pour M. Audren de Kerdel.

La séance est ouverte, sous la présidence de M. Bardoux, vice-président.

On procède au scrutin à la tribune pour l'élection d'un président.

Lorsque M. Le Royer, après avoir déposé son bulletin dans l'urne, descend de la tribune, un grand nombre de sénateurs quittent leurs places et vont serrer la main de l'ancien président.

Il est procédé au dépouillement.  
M. Bardoux, vice-président, proclame les résultats suivants :

Voteurs	241
M. Jules Ferry	148
M. Magnin	26
M. Audren de Kerdel	39

M. Jules Ferry est élu président du Sénat.

On ajourne au 6 mars la discussion de la proposition Monis.

Le Sénat suspend sa séance pour attendre le dépôt du projet relatif à un troisième douzième provisoire.

## PALAIS-BOURBON

MM. Eugène Mir et Dujardin-Beaumetz, députés de l'Aude, demandent la suppression de l'article 26 de la loi du 8 août 1890 accordant aux quatre-vingt-deux départements surimposés un dégrèvement de plus de 45 millions sur l'impôt foncier et, pour éviter un déficit dans le rendement des centimes départementaux et communaux, il était décidé, par l'article 26, qu'ils continueraient à être calculés sur les contingents antérieurs à 1890, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

MM. Mir et Dujardin-Beaumetz demandent que cette disposition transitoire, qui a été appliquée aux départements qui poursuivent une péréquation de l'impôt entre leurs divers arrondissements, soit dorénavant supprimée et qu'on reste dans l'application des lois générales en matière d'impôt foncier.

### Séance du 24 février

Les crédits du douzième provisoire sont adoptés à l'unanimité de 402 voix.

On reprend la discussion sur les opérations de Bourse.

M. Nivert demande que le nombre des agents de change de la Bourse de Paris soit élevé de 60 à 200.

M. Tirard explique que le conseil d'Etat s'est déjà préoccupé en 1870 de l'insuffisance du nombre des agents de change, c'est dans ce but qu'il a été créé 240 commis principaux d'agents de change, pouvant remplir les mêmes fonctions.

M. Nivert, devant cette déclaration, retire son amendement.

Le rapporteur dit que le devoir du gouvernement est de fixer un courtage moins élevé après l'adoption du projet.

M. Tirard répond oui, et le projet du gouvernement est adopté à mains levées.

Un petit incident avant de finir ; il est dû à l'élection du nouveau président du Sénat.

M. Le Hérisse demande à la Chambre de placer à son ordre du jour, à la suite des propositions relatives aux affaires de Panama, les propositions ayant pour objet l'élection du Sénat par le suffrage universel.

247 voix contre 224 repoussent cette demande.

Dans les couloirs de la Chambre, la nouvelle de l'élection de M. Jules Ferry à la présidence du Sénat cause une profonde émotion.

## INFORMATIONS

Un de nos confrères parisiens a fait le relevé des pertes subies au feu, dans la seule année 1892, par le corps expéditionnaire du Tonkin. Ce relevé se chiffre par un total de 49 officiers tués, 9 officiers blessés, 581 hommes de troupe tués et blessés. Ces chiffres, qui seraient certainement plus que triplés si l'on y ajoutait les officiers et soldats morts de maladie, soit au Tonkin, soit à leur retour en France, montrent mieux que de longs discours que la pacification du pays est loin d'être terminée.

### L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

Après trois heures et demie de délibération, la Cour de cassation a rejeté les pourvois de MM. Ch. de Lesseps, Fontane et Sans-Leroy.

M. Franqueville, juge d'instruction, a interrogé longuement, hier, M. Ch. de Lesseps.

### M. WALDECK-ROUSSEAU

On annonce que M. Waldeck-Rousseau n'est plus chargé de la défense de MM. Béral et Antonin Proust devant la Cour d'assises de la Seine.

Ce sont les condamnations de MM. Eiffel et Le Guay qui auraient déterminé l'éloquent avocat à résigner le double mandat qu'il avait primitivement accepté.

### L'INCIDENT DE BALE

M. Ribot a reçu de Berne une dépêche officielle de M. Arago, notre ambassadeur, lui transmettant les excuses du Conseil fédéral.

Il convient de remarquer que l'attitude de la presse française dans cette circonstance a été unanime pour atténuer l'importance de cet incident au lieu de l'envenimer. Tout autre avait été la conduite de la presse allemande en 1889, dans une circonstance analogue.

### LE DISCOURS DE GUILLAUME II

Le 1<sup>er</sup> mars, à l'occasion de l'ouverture du Landtag provincial de Brandebourg, l'Empereur prononcera un grand discours.

### LE HOME RULE

Les adversaires du Home Rule se remuent. Au nom de 600,000 protestants, le comité permanent du Synode général de l'Eglise d'Irlande vient de protester contre le projet de Home Rule.

Un meeting monstre de protestations des orangistes aura lieu à Belfast le 2 mars.

Cependant le projet de M. Gladstone paraît assuré d'une majorité de 44 voix à la Chambre des communes.

## Chronique Locale ET DE L'OUEST

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 25 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien  
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 9°
Ce matin, à 8 h.		+ 6°
Midi,	740 <sup>mm</sup>	+ 9°
Hausse	» <sup>mm</sup>	
Baisse	» <sup>mm</sup>	
Température minima de la nuit		+ 3°

Les abonnements étant payables à l'avance, nous prions ceux de nos abonnés qui n'auraient pas soldé le leur de vouloir bien nous en faire parvenir le montant, si mieux ils n'aiment que nous le fassions encaisser par la poste.

### 2<sup>e</sup> Placet à M. le Maire

Vous connaissez, tout au moins par approximation, les choses administratives, M. le Maire, car vous faites partie depuis nombre d'années déjà de notre Conseil municipal. Il est vrai que vous y avez été à médiocre école. Sultan Combier n'administrerait guère, et son grand-visir le suppléait trop souvent. C'était une administration à la turque, où le bon plaisir était fréquemment la raison dominante.

Vous, vous avez l'heureux avantage d'être jeune, et grâce à vos études vous avez pu prendre de bonnes habitudes d'esprit. Avec un peu de bonne volonté et une application constante, vous combleriez vite les lacunes de votre éducation d'administrateur, et vous pourriez faire les délices du peuple saumurois.

Si, comme je l'espère, vous êtes d'esprit ouvert et délié, vous prendrez garde de vous laisser entraîner par l'opinion des... autres. De ceux-là, vous en trouverez partout, et peut-être

même jusque dans les rangs des bâtonistes devant l'Arche municipale, qui se sont donné le rôle de faire des moulinets pour la soi-disant protection des maires saumurois.

Vous ferez utilement votre profit des idées justes, d'où qu'elles viennent, et vous n'attacherez qu'une importance secondaire au titre des journaux qui en contiennent l'expression.

L'*Echo Saumurois* est l'organe d'opinions politiques et religieuses qui ne sont pas les vôtres, mais je ne sache pas que, de ce fait, il puisse y avoir dans l'ordre économique une raison qui vous défende de partager notre avis, s'il est sensé et conforme aux intérêts et aux désirs de tous vos administrés. Je suis assuré que, vous défiant justement de la piperie des titres et des étiquettes, vous étudiez les questions comme elles veulent être étudiées, c'est-à-dire, les économiques et financières, au point de vue strictement économique et financier. Et si, sur ce point, quelqu'un vous ouvrait d'aventure dans ces colonnes un utile avis, vous n'auriez pas la faiblesse d'esprit de vous boucher systématiquement l'oreille, par ce motif que l'*Echo Saumurois* exprime d'ordinaire des idées politiques et religieuses qui n'ont pas l'heur de vous plaire.

Ce n'est pas parce qu'un journal *tomitruce* quotidiennement en faveur de la République qu'il vous sera d'une grande utilité pour votre office. Quoi que vous fassiez — à propos, hors de propos — soyez-en d'avance convaincu, tout lui semblera digne d'admiration, par la triomphante raison qu'il est républicain et qu'il défend une administration républicaine. Ces gens, bien intentionnés, je vous l'accorde, sont généralement d'esprit faible et d'une sincérité à l'aveugle. Ils sont bien dangereux pour un maire : vous ferez sagement de vous en défier. Ils flattent, mais ils n'éclairent pas.

Donc, que l'*Echo* ait attaqué jadis M. Combier avec plus ou moins de violence, je n'en sais rien, et il ne m'en chaut guère. Cela ne m'empêche pas d'avoir raison, quand j'affirme, d'accord avec le vœu public, que ce serait une faute grave de mutiler nos belles terrasses, sous le fallacieux prétexte d'embellir notre Jardin des Plantes, et j'aurais soutenu cette opinion dans le *Courrier de Saumur*, qu'elle n'en serait pas meilleure.

Repousser une idée juste parce qu'elle est exprimée dans tel journal plutôt que dans tel autre, ce ne serait qu'une simple sottise : vous ne la commetrez point.

C'est comme si quelque républicain « de la veille » prétendait infirmer l'autorité du *Courrier de Saumur* dans l'esprit des amis de la République, sous le prétexte que, semblable au sabre de Joseph Prudhomme, s'il défend aujourd'hui « nos institutions », ce journal les a autrefois combattues.

J'en reviens donc à l'objet spécial de cet

humble placet, Monsieur le docteur : ne laissez point embellir notre Jardin ! De grâce, qu'on n'y touche pas !

M. Kilian, vous a-t-on dit, est un artiste de grand mérite. J'en tombe d'accord avec vous, mais que voilà un pauvre argument ! Si artiste qu'il soit, M. Kilian ne travaille pas seulement pour l'art, et vous pouvez présumer qu'il aimerait mieux gagner quelques milliers de francs, que de vous empêcher de commettre une bévue. Ceci est à méditer.

UN PROMENEUR.

### Les exploits du Maire de Varennes-sur-Loire

Bonapartiste sous l'Empire, Gauchais, maire de Varennes-sur-Loire, est aujourd'hui républicain sous la République et de plus il a déclaré la guerre à tous ceux qui ont des convictions religieuses. Que voulez-vous ? cet homme a horreur de la religion et il ne manque aucune occasion de manifester sa haine à ceux qui la pratiquent.

Président de la musique municipale, quoique n'ayant aucune idée de l'« Harmonie », Gauchais défendit à ses musiciens de prêter leur concours aux fêtes de l'Eglise. Ceux-ci durent se soumettre aux ordres de leur Tyran. Il s'établit alors une seconde musique. Au nom de la liberté, M. le Maire de Varennes lui refusa l'autorisation de jouer sur la place publique. Pauvre maire ! son arrêté municipal, publié et affiché, n'eut guère de succès : la nouvelle musique, le dimanche suivant, se faisait entendre le matin à l'église et le soir dans un jardin donnant sur la grande place où tous les amis applaudissaient.

Gauchais en eut un tel accès de rage qu'il en fut malade pendant huit jours !

Sa haine s'accroît encore, mais depuis une petite aventure qui a fait, il y a quelques années, les délices des habitants de sa commune, Gauchais est devenu prudent. Ayant appelé « mangeur de bon Dieu » un de ses administrés pourtant bien pacifique, il reçut une formidable paire de gifles.

Il s'empressa de les garder précieusement, et maintenant il s'attaque de préférence aux femmes.

Il y a quelque temps, un de nos amis, M. T., prenait le train à la gare de Varennes. Sa femme, qui l'avait accompagné, allait quitter la gare lorsqu'elle se trouva tout à coup avec M. le Maire. Celui-ci, certain du départ du mari, s'exprima d'une façon tellement... impolie que M<sup>me</sup> T. s'empressa de lui tourner le dos.

Plus tard, par le plus grand hasard, les mêmes personnes se retrouvaient au même endroit. Apercevant le maire, M. T. dit à haute voix à sa femme : « A-t-il été poli aujourd'hui ? — Oui, » répondit M<sup>me</sup> T. Pendant ce temps, le maire filait lestement vers le bourg, non sans se retourner plusieurs fois, pour s'assu-

rer que le fouet de M. T. n'allait pas lui caresser l'échine.

Dimanche dernier, Gauchais trouva une nouvelle occasion d'exercer sa haine et cette fois sans crainte d'encourir la vengeance du mari.

M<sup>me</sup> S..., veuve d'un officier ministériel, qui a laissé les souvenirs les plus honorables dans le Saumurois, se présentait à la mairie de Varennes pour faire une réclamation relative à un dégrèvement d'impôts.

Le secrétaire de la mairie lui offrit d'inscrire lui-même sa protestation, et il avait presque terminé l'inscription sur le registre, lorsque le maire intervint brutalement : « Cette réclamation est inutile, dit-il, et d'ailleurs c'est moi seul que cela regarde. » — « Mais, lui dit M<sup>me</sup> S..., j'use de mon droit... » — « Taisez-vous, espèce de bégueule, vieille dévote, et autres expressions que nous ne pouvons reproduire, je suis le maître ici !... »

Dignement, M<sup>me</sup> S... se retira, non sans avoir exigé toutefois le récépissé de sa réclamation.

Elle a dédaigné de porter plainte contre le butor qui s'est conduit comme un Prussien vis-à-vis d'elle. Nous ne saurions la blâmer de cette détermination.

M. le Maire devrait se rappeler qu'on traite parfois de lâches ceux qui insultent les femmes et de polis ceux qui se livrent à de pareils écarts de langage. M. S.

### Crue de la Loire

Tours, 24 février, 3 h. soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3<sup>m</sup> 40 à Langeais, et qu'il aura lieu le 27 février vers quatre heures du matin.

Aujourd'hui, à midi, la Loire, à Saumur (pont Cessart), est à 3<sup>m</sup> 68.

### Bal de charité du 11 mars

Cette fête s'annonce sous les meilleurs auspices ; nombre d'adhésions sont déjà parvenues.

La Commission d'organisation, réunie hier soir à la Mairie, a décidé que des commissaires désignés par quartier rendraient visite aux personnes invitées pour remettre les cartes et recueillir les souscriptions.

Nul doute qu'en présence du but de l'œuvre et du succès assuré, le plus brillant accueil ne soit réservé aux dévoués délégués de la Commission.

### Un événement musical à Saumur

Lundi prochain, nous entendrons, pour la première fois à Saumur, *Sigurd*, l'opéra de Reyer, que notre Académie nationale de musique refusa et qui fut représenté pour la première fois à Bruxelles il y a peu d'années.

Le retentissement qu'eut cette œuvre fut considérable. Depuis, toutes les grandes

scènes françaises et étrangères montèrent *Sigurd* et aujourd'hui on ne compte plus les succès.

Angers ne pouvait rester en arrière, et c'est à M. Yves Guillon qu'échut l'honneur de monter cet opéra qui vient d'avoir à Angers un nombre respectable de représentations.

Il est vrai que les artistes devaient se prêter de bonne grâce à cette téméraire tentative. Mais auraient-ils les qualités nécessaires pour la mener à bonne fin ? Le résultat a donné raison à toutes les appréhensions, et *Sigurd* a été rendu supérieurement.

C'est donc cette œuvre, bien étudiée, bien suée et depuis bien rendue que nous entendrons lundi sur notre scène. Le grand orchestre sera au complet, sous la direction de M. Paul Frémaux.

M. Cottet, fort ténor du théâtre de La Haye, a été engagé spécialement, et M<sup>me</sup> Guillon-Taufenberg sera la partenaire de M<sup>me</sup> Desgoria.

Plusieurs ballets, réglés par M<sup>me</sup> Rita-Rivo, donneront à cette œuvre un attrait qu'une merveilleuse mise en scène rendra plus grand encore.

Nous pouvons d'ores et déjà prédire un succès colossal. Tous les dilettantes voudront voir *Sigurd*.

### La ménagerie Pezon

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est ce soir qu'ouvre la ménagerie Castanet-Pezon.

Tous les soirs, à huit heures, place de la Bascule, exhibition des fauves et entrée dans les cages.

La réputation de bravoure des Pezon et Castanet n'est pas à faire, et nul doute que ces célèbres dompteurs obtiendront à Saumur le succès qui les suit partout ailleurs.

### Grand concert de l'Harmonie

C'est jeudi 9 mars que l'*Harmonie Saumuroise* donnera son deuxième grand concert, comme nous l'avons déjà annoncé.

Entre autres œuvres, on y entendra l'*Ame de la Patrie*, de Toulimouche, que le maître viendra lui-même diriger.

Nous reviendrons, du reste, sur cette soirée.

### Malade sur la voie publique

M. Muray, adjoint au maire de Bagnoux, s'est trouvé subitement indisposé aujourd'hui, à midi, près le bureau de police, d'où une voiture l'a transporté à son domicile.

On craint une paralysie.

### Tapage injurieux sur la voie publique

Hier soir, vers 5 heures, le nommé Domureau, qui sortait de la police correctionnelle où il venait de s'entendre condamner à 15 jours de prison, pour bris de clôture et voies de fait, s'est mis à faire du scandale dans un café voisin du poste de police.

## MARTHE

Par JEANNE SANDOL

XXIX

— J'attendrai qu'elle parle, se dit le lendemain matin M<sup>me</sup> de Larcy en se rendant avenue Montaigne pour avoir des nouvelles de Marthe. Je dois être prudente, car tout ceci me paraît fort compliqué. Marthe n'est pas une fille à laquelle mon amitié puisse faire une douce violence. On ne fait dire à cette âme altière que ce qu'elle veut bien avouer. Les raisons qui lui ont fait garder le silence, même avec moi, doivent être graves, et je n'ai pas grand espoir de vaincre son mutisme. Quant à la gentille Jane, j'aurai bien vite accès dans son cœur. Pauvre chère enfant ! pourvu que sa nature joyeuse et vive l'ait préservée de tout sentiment sérieux... Cet André de Mandal a un bien grand charme avec ses yeux noirs si profonds et si doux !

Marthe a repris toute sa sérénité. M<sup>me</sup> de Larcy la retrouve au milieu de ses élèves. C'est l'heure de la leçon de français. Avec un ac-

cent d'une rare élégance et d'une pureté parfaite, elle lit tout haut un des chefs-d'œuvre de Racine. M<sup>me</sup> de Larcy ne veut pas l'interrompre.

— J'attendrai, ma chérie, lui dit-elle, continue.

Blottie dans un coin de la chambre, elle écoute et jouit de l'harmonieuse diction autant que de la noblesse d'âme des héros dont Marthe est l'interprète.

Mon cœur vous est connu, Seigneur, et je puis dire Qu'on ne l'a jamais vu soupire pour l'empire ; La grandeur des Romains, la pourpre des Césars, N'ont point, vous le savez, attiré mes regards, J'aimais, Seigneur, j'aimais, je voulais être aimée.

Marthe a mis une telle expression dans ces vers, que les jeunes filles qui l'écoutent en sont émuës. M<sup>me</sup> de Larcy oublie que ces accents si tendres s'exhalent du cœur de Bérénice : elle n'entend que Marthe, il lui semble que cet aveu de la reine de Palestine à Titus est un écho des sentiments de la jeune fille. Quelle tendresse douloureuse elle a mis dans ces mots :

J'aimais, Seigneur, j'aimais, je voulais être aimée. La belle tête de Marthe se détache sur la tenture sombre de la chambre. On dirait une médaille antique ; Bérénice ne pouvait être plus belle. Le front pâle de la jeune fille est cou-

ronné par les tresses brillantes de ses cheveux noirs. Le regard est plein de douceur, mais quel éclair d'orgueil le traverse lorsque sa lèvres dédaigneuses laisse tomber ces mots :

La grandeur des Romains, la pourpre des Césars N'ont point, vous le savez, attiré mes regards.

— C'est bien Marthe tout entière, se dit M<sup>me</sup> de Larcy, Marthe avec son âme élevée, aimante et passionnée, mais aussi avec son orgueil indomptable. Le voilà, ce secret de ma pauvre Marthe ! Pas plus que Bérénice, son cœur n'a soupire pour la fortune de celui qu'elle aime. Ni son nom, ni son rang, n'ont attiré les regards de la pauvre orpheline. Non, elle aimait et voulait être aimée !

La lecture est terminée, Marthe est libre. M<sup>me</sup> de Larcy l'entraîne dans le fond du jardin. Un doux soleil de février fait resplendir les bourgeons pourprés des tillands. Il y a dans l'air comme un parfum printanier. Au bord des plates-bandes s'épanouissent des touffes d'hépatiques dont les boutons se sont gonflés sous la neige. Le long des murs et à l'abri du froid, les lianes des plantes grimpantes se couvrent déjà d'un jaune et délicat feuillage. Quelques merles, ces hôtes familiers des jardins de Paris, font entendre les notes vives et

fraîches de leur chant ; sans crainte, ils traversent les allées, s'enfoncent dans les massifs, passent et repassent, faisant luire au soleil leurs ailes noires lustrées et l'or brillant de leur bec.

Pendant quelques instants les deux amies marchent côte à côte, sans se parler. Marthe, embarrassée de ce silence, finit par dire :

— Quel beau temps, n'est-ce pas, Marie ?

La banalité de cette réflexion fait bondir M<sup>me</sup> de Larcy. Se tournant tout à coup en face de Marthe et la regardant bien dans les yeux :

— C'est là tout ce que tu as à me dire ? demande-t-elle d'une voix vibrante.

— Eh ! que veux-tu donc que j'aie à l'apprendre ? répond Marthe, qui se trouble sous le regard inquisiteur de son amie.

— Oui, c'est vrai, tu as bien raison, Marthe, tu n'as, en effet, rien à me dire et surtout rien à m'apprendre, car je sais tout...

— Tu sais tout ! dit Marthe d'un ton léger avec un air de bravade.

Mais son anxiété mal déguisée n'échappa point à M<sup>me</sup> de Larcy.

(A suivre.)

# Dernières Nouvelles

LA REVISION BELGE

Bruxelles, 24 février. — Ce soir a eu lieu, au théâtre de l'Alhambra, un grand meeting organisé par l'Association libérale de Bruxelles, en vue du referendum populaire.

Il y avait environ près de 40 à 42,000 personnes venues pour y assister alors que la salle peut à peine en contenir 3 à 4,000.

Les personnes n'ayant pu entrer dans la salle ont alors organisé trois meetings complémentaires : un à la cour de Bruxelles, un à la cour d'Angleterre et le troisième à la cour de Tilmont. Toutes ces salles étaient absolument bondées et partout régnait le plus grand enthousiasme.

Au théâtre de l'Alhambra, plusieurs députés de Bruxelles ont pris la parole en faveur du referendum.

Dans les autres salles, les orateurs ont parlé dans le même sens.

## Dernière Heure

Paris, 25 février, 1 h. 20 soir.

M. Develle a annoncé au conseil des ministres de ce matin que le président du Conseil fédéral de Suisse a remis à M. Arago une lettre de regrets au sujet de l'incident de Bâle.

Les termes de cette lettre sont on ne peut plus amicaux et mettent fin à tout incident.

Le général Hervé est nommé commandant du 49<sup>e</sup> corps d'armée.

Le général Daubigny est nommé commandant du 2<sup>e</sup> corps.

HAVAS.

## BOURSE DE PARIS

Du 24 Février 1893

3 0/0 . . . . .	98 50
3 0/0 amortissable . . . . .	98 30
4 1/2 . . . . .	103 80

## ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUEAU

Rues d'Orléans et Beauvau, SAUMUR

Pois moyens, 1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	0,60	—	1,10
— très fins,	0,70	—	1,60
— extra fins,	0,95	—	1,75
Haricots verts,	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	0,55	—	1,00
— extra fins,	0,90	—	1,60
Flageolets,	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et 1,80
harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.			

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

Les bénéfices réalisés en janvier sont de 329.414.

Le Crédit Lyonnais est en progrès sur hier à 778 fr.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit au comptant à 498.50. Les comptes courants créditeurs fin janvier accusent une augmentation de 8 1/2 millions sur le mois de décembre.

La Caisse de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli, à Paris, informe le public que les obligations 5 0 0 des Eaux minérales de Manchanson remboursables à 300 fr. détachent le 1<sup>er</sup> avril prochain leur coupon semestriel de 7.50.

Les Chemins Économiques restent à 428 fr.

Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des C<sup>o</sup>s de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

**MALADIES SECRÈTES**  
**CAPSULES RAQUIN**  
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
Guérison des Écoulements deux fois plus rapide que par tout autre traitement. — Ni odeur ni renvois.  
5 fr. le FLACON RAQUIN au COPAHIVATE de Sondé.  
Exiger le Timbre de l'Union des Fabricants.  
PUMOUZE, 78, Faub. St-Denis, PARIS, et Pharmacies.

Le Seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est l'ALCOOL de **MENTHE RICQLÈS**  
de  
Contre les maux de tête, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements : excellent aussi pour la toilette et les dents. **54 Récomp. dont 30 Méd. d'or.**  
Exiger le nom **DE RICQLÈS**.

**TOUX OPINIÂTES**  
BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHES ANCIENS  
Restes de Pleurésie et d'Influenza.  
sont radicalement guéris par les incomparables :  
**CELLULES de MACK**  
(à l'Essence pure de Pin d'Autriche)  
Infinitement supérieures à toutes préparations de Guaiacum, Térébenthine, de Baume de Tolu, de Créosote de Hêtre, etc. et ne fatigant jamais l'estomac.  
Le FLACON : 2 FR. 50.  
Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas mieux avaler les Cellules que les autres Pilules ou Capsules, nous recommandons le Sirop (3 francs) et la Pâte (4 fr. 50) au Pin d'Autriche de Mack, qui ont les mêmes propriétés.  
Dépôt G<sup>o</sup> : Ph<sup>o</sup> TALLON, 49, Av. d'Antin, PARIS  
ET TOUTES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

## État civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 22 février. — Renée-Marie-Joséphine Chapin, rue Cendrière; — Lucienne-Marie-Thérèse-Alphonsine Landais, rue de la Comédie.

Le 23. — Roger-Ludovic Gautier, rue d'Orléans.

### DÉCÈS

Le 23 février. — Catherine Boureau, veuve de Etienne Millerand, sans profession, 81 ans, à l'Hospice.

Le 24. — René Lafé, journalier, 40 ans, époux de Louise Cailleau, à l'Hôpital.

## Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLOU

LUNDI 27 Février 1893

GRAND SUCCÈS

AVEC LE CONCOURS DE

**M. COTTET**

Fort tenor du Grand Théâtre Royal de LA HAYE

ET DE

**M<sup>o</sup>e GUILLOU-TAUFFENBERGER**

Une seule représentation de

**SIGURD**

Grand opéra en 4 actes et 9 tableaux, paroles de C. du Locle et A. Blau, musique de E. REYER

DISTRIBUTION : Sigurd, MM. Cottet; Gunter, roi des Burgondes Dalbressan; Hagen, guerrier, compagnon de Gunter, Plain; Un prêtre d'Odin, Sassard; Brunebild, M<sup>o</sup>e Guillon-Tauffenberger; Hilda, Desgoria; Uta, Valhier; Rudiger, Irnfrid, Hawart, Ramunc, envoyés d'Attila, MM. Milard, Dazan, Pascal, Arnoux.

Au deuxième tableau

**PAS DES ELFES**

Réglé par M<sup>o</sup>e RITA RIVO

LE LAC DE FEU — LE PALAIS D'ODIN

Au troisième acte

**PAS DES GUERRIERS**

Réglé par M<sup>o</sup>e RITA RIVO

Au neuvième tableau

**APOTHÉOSE**

Orchestre complet, 40 musiciens, sous la direction de M. Paul FRÉMAUX, chef d'orchestre du grand Théâtre d'Angers et de l'Association Artistique.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 février 1893.

A l'approche de la liquidation le marché est très agité par suite du vote de l'impôt sur les opérations de Bourse. Aujourd'hui le parquet triomphe, il est possible qu'il ait à regretter prochainement sa victoire sur la coulisse.

Le 3 0/0 monte à 98.27 et le 4 1/2 reste à 103.75.

La Rente Italienne cote 92.65.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,870. Le Crédit Foncier a une tendance marquée à revenir au cours de 1,000; il reste demandé à 997.

La Banque de Paris reste à 643 fr.

La Société générale a des demandes à 474.75.

## XXI

Le bonheur qui présidait à toutes les actions de Suzanne depuis quelques jours, l'avait amenée auprès de madame la surintendante de Saint-Denis au moment même où mademoiselle de Royan, avertie que la conduite de son amie était sévèrement jugée, s'était hâtée d'accourir pour la justifier. Dieu l'avait récompensée de ce zèle en la réunissant, pour quelques instants, à l'être qui en était l'objet.

Ainsi que M. Dumont, le notaire, l'avait promis à mademoiselle d'Estouville, il s'était rendu auprès de son collègue, M. Léger, avec lequel il procéda à la préparation de l'acte que Suzanne devait signer le lendemain. Ce travail exigea d'abord un examen approfondi des titres de la propriété en vente, et amena la découverte de plusieurs documents qui étaient de nature à doubler le bonheur de la jeune fille, au moment où elle rentrerait en possession des débris de la fortune de ses ancêtres.

Ces documents établissaient d'une manière certaine qu'à l'époque où la terre d'Estouville avait été mise en adjudication révolutionnairement, il ne s'était présenté pour l'acquérir aucun des habitants du village où la famille

dispersée et proscrite était adorée; mais il se trouvait dans les environs un ancien homme d'affaires du comte émigré, renvoyé pour ses exactions contre les paysans et sa dureté envers les malheureux, et cet individu se mit en avant pour devenir propriétaire. Il le fut à des conditions très-avantageuses, car il n'avait pas de concurrents, et il vint, le cœur rempli de haine et de vengeance, s'établir dans ce domaine qu'il avait dû quitter honteusement peu d'années auparavant.

Il y eut une existence misérable, détestée et méprisée de tous, condamné à l'isolement le plus absolu, quelquefois même menacé dans sa sûreté personnelle. Mais comme il ne manquait pas d'énergie, il ne voulut pas abandonner la place, et quand M. d'Estouville, revenu de l'émigration, tenta de racheter sa propriété, l'acquéreur refusa avec obstination de la vendre. Le père de Suzanne, après une longue suite de tentatives infructueuses, renonça au bonheur de recouvrer l'héritage de sa famille, et il mourut avec le regret de n'avoir pu acheter le droit de reposer dans le caveau de ses ancêtres.

Plus tard, l'usurpateur mourut aussi, laissant pour héritier un jeune fou qui préféra

aller vivre à Paris, et qui mit en vente tous les immeubles de la succession qui lui était échue. Alors les habitants du village se réunirent et convinrent qu'ils se rendraient propriétaires, chacun en proportion de ses moyens, des biens de leurs anciens seigneurs, avec promesse, solennellement faite, de les céder au prix d'acquisition si le frère ou la fille du pauvre comte se présentaient jamais pour les racheter. C'est dans ce but que des affiches avaient été faites et apposées, et qu'on avait demandé un prix exagéré de la tour et des quelques champs qui l'entouraient afin de donner de la publicité à la vente et de décourager en même temps les prétendants qui ne seraient pas des d'Estouville.

Qu'on ne crie pas à l'in vraisemblance en lisant ces détails, car bien des choses plus nobles et délicates encore ont été faites par ce peuple qui n'a jamais été plus calomnié que par ceux qui se disaient ses défenseurs. Quelques châteaux ont été pillés, c'est vrai; quelques nobles ont été égorgés par des paysans ingrats ou vindicatifs; mais aussi que de dévouements obscurs ont consolé les émigrés dans leur exil! que de sympathies les ont accueillis à leur retour! en France, depuis 1789, les grands coupables ont été les ambitieux.

(A suivre.)

Sur la réquisition du patron de l'établissement, les agents l'ayant invité à se taire, il les injuria, et il fallut le traîner au poste, où il fut incarcéré malgré une résistance acharnée.

Ce haut fait lui vaudra une nouvelle comparution, vendredi prochain, devant le même tribunal, qui probablement, se montrera sévère.

Cet individu qui, en entendant prononcer sa condamnation, s'écriait: Je fais appel pour la quinzaine, ne se doutait pas qu'il aurait l'occasion de revoir ses juges à la huitaine.

## Le retour de Graveleau

Graveleau, l'assassin de Cizay-la-Madeleine, est de retour à la prison d'Angers.

Graveleau est moins gai qu'à son départ; il est sombre, car, à présent, il craint d'être condamné.

MM. Lefèvre, conseiller à la Cour, et Le Poitevin, substitut du procureur général, sont, eux aussi, de retour.

Ces messieurs seraient restés toute la journée de mercredi à Verrie, où Graveleau a été confronté avec plusieurs témoins au sujet de l'alibi qu'il n'a cessé d'invoquer.

On sait en effet que l'assassin affirme qu'à l'heure où le crime avait lieu, il se trouvait chez son oncle Giboin.

Out-ils fait la lumière? C'est là ce que nous ignorons.

## Perquisition

L'anarchiste Borda, actuellement détenu à Angers, et qui vient d'être condamné à quatre mois pour voies de fait sur les gardiens de la prison, a été conduit, en voiture cellulaire, boulevard Ayrault, au domicile de sa sœur, où M. Constant, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, a procédé, en sa présence à une perquisition en règle.

## Le thé purgatif

Les marchands épiciers ayant reçu en dépôt ou acheté pour revendre, des boîtes de thé purgatif et d'autres médicaments, sont prévenus qu'ils s'exposent à être poursuivis, conformément aux dispositions de la loi sur l'exercice illégal de la pharmacie.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs intéressés en leur donnant cet avis.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Bloudeau, son magasin et son salon seront transférés, à partir du 4<sup>e</sup> mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

134 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Je crois entendre son père, dit la baronne à voix basse à Léonore; aussi je n'ai plus le courage de le contredire, et si je disais un mot, ce serait pour être de son avis.

Madame Granval était sincère en parlant ainsi. Elle avait également eu raison en disant que M. Verne n'était pas un parti convenable pour mademoiselle de Royan, mais, comme l'avait fort équitablement jugé Léonore, ce n'était pas à elle à en faire la remarque. Tout le monde avait donc eu un peu tort avec des intentions parfaites; cela arrive quelquefois.

Cette discussion allait peut-être recommencer, quand la personne qui en était la cause entra dans le salon. Mademoiselle de Royan revenait en ce moment de Saint-Denis.

— Qu'avez-vous, ma chère Claire? demanda madame Granval. Votre figure est radieuse.

— C'est que cette course m'a ravie, madame, répondit Claire.

« Elle a rencontré Suzanne, » pensa Léonore.

# Grands Magasins du Printemps

20, Place Saint-Pierre — SAUMUR

Actuellement et jusqu'au 20 Mars VENTE SPÉCIALE de

## BLANCS -- TOILES -- Rideaux

Vitrages fantaisie — Vitrages de style — Stores — Tulles brodés — Couvre-lits — Couvre-édredons — Linge de maison — Linge d'office — Linge de table — Linge de fantaisie — Linge Russe — Linge de toilette — Mouchoirs batiste — Mouchoirs de Cholet — Tabliers de cuisine — Tabliers de Vichy — Tabliers de valets — Tabliers femme de chambre — Taies d'oreillers — Couvertures piqué et coton blanc, etc., etc.

**DRAPS DE LIT** En Coton écru — en Toile de ménage, avec surjets ou sans couture  
**Draps Riches** — Draps ourlés à jour — Draps Chiffrés — Draps guirlandes brodées — Draps broderie Venise — Draps broderie Colbert.

**TROUSSEaux — LINGERIE POUR DAMES — AMEUBLEMENTS**  
**GRANDES OCCASIONS en Corsets — Parapluies — En-cas — Flanelles et Mérinos noirs.**

A cette Occasion et pour **CLORE LA SAISON D'HIVER**, il sera également mis en Vente à tous les Comptoirs tout ce qui reste de **Marchandises anciennes avec un dernier rabais.**

### AVIS.

Faute de temps, nous n'avons pu, comme à l'habitude, mettre sous les yeux de nos Clientes une feuille échantillonnée des Principales Occasions, composant notre Mise en Vente — mais nous trouverons le moyen également pratique de leur bien faire préciser la qualité des Marchandises que nous leur offrons par de Grands Etalages extérieurs — sur le Trottoir — où elles pourront, sans la moindre influence, les apprécier et avec la perception si nette et si rapide qu'elles ont de leurs intérêts, entrevoir les avantages indiscutables qu'elles ont à nous visiter.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;  
 De M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

### VENTE

Aux enchères publiques

En dix Lots

DE BIENS DE MINEUR

Consistant en :

**MAISON D'HABITATION**

AVEC DÉPENDANCES

Sise ville de Montreuil-Bellay,

Et Divers Morceaux de TERRE

ET VIGNE

Situés communes du Coudray-Macouard et de Distré,

Dépendant de la succession de M. JEAN FUZELLIER, constructeur-mécanicien, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le Dimanche 17 mars 1893 :

Pour la maison, à midi et demi, en l'étude de M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, et pour les autres immeubles, à 2 heures et demi, en la salle de la mairie de la commune du Coudray-Macouard.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, en la chambre du conseil, le seize février mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Alfred Naboulet, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée ;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Eugène Naboulet, mécanicien-fondeur, demeurant à Paris, rue Chamaillard, n° 54,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Alfred Naboulet, son fils, issu de son mariage avec Madame Virginie Fuzellier, son épouse décédée ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, numéro 12 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joseph Anger, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard, pris en qualité de

subrogé-tuteur du mineur Naboulet, fonctions auxquelles il a été nommé par la délibération du conseil de famille sus-datée.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après provenant au mineur Alfred Naboulet de la succession de son aïeul, M. Jean Fuzellier.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

I. Commune de Montreuil-Bellay

Premier Lot.

Une maison avec dépendances, habitée par M. Anthaume, notaire, composée, au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, deux chambres, escalier desservant les étages supérieurs ;

Au premier étage, de quatre chambres, dont une froide et deux cabinets ;

Au deuxième étage, de greniers et mansardes ;

Cour et jardin dans lequel se trouve une cuisine ;

Remise, écurie, lieux d'aisances et puits commun ;

Le tout joignant au midi et au couchant des rues, au nord M. Lepondré.

Mise à prix, douze mille francs, ci. 12,000

II. Commune du Coudray-Macouard.

Deuxième Lot.

Vingt-deux ares de vigne, au Bruyères, joignant au nord Dumeure, au midi le chemin, au levant Mariet et au couchant Fuzellier.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

Troisième Lot.

Cinq ares soixante centiares de vigne, situés en Cailleteau, joignant au nord le chemin, au midi le lot ci-après, au levant Fuzellier, au couchant Cormier.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

Quatrième Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés en Cailleteau, joignant au nord le lot ci-dessus, au midi le chemin, au levant Beausse-Oger, et au couchant Dumeure.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

Cinquième Lot.

Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés en Cailleteau, joignant au nord le chemin, au midi Nardin, au couchant Couassin.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25

Sixième Lot.

Treize ares soixante-quinze centiares de vigne, en Cailleteau, joignant au nord le chemin, au midi Saillant, au levant héritiers Abraham et au couchant Fuzellier.

Mise à prix, cent vingt-cinq francs, ci. 125

Septième Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre, situés à la Maison-Blanche, joignant au levant Roger et au couchant Sarcier.

Mise à prix, deux cent vingt francs, ci. 220

Huitième Lot.

Un are, peupliers, situé aux Places, joignant au nord Patry, au midi Fuzellier, et au couchant la route.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

III. Commune de Distré

Neuvième Lot.

Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, situés aux Epinettes, joignant au levant Babin et au couchant Talvar.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200

Dixième et dernier Lot.

Six ares cinquante centiares de terre, situés à Nortefond, joignant au levant Babin et au couchant Saillant.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Total des mises à prix : douze mille neuf cent cinquante francs, ci. 12,950 fr

S'adresser, pour renseignements :

1° A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° A M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-treize.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

### A VENDRE

OU A LOUER

Excellent Terrain Polager

Très bien affrUIT

D'une contenance de 70 ares,

Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14.

— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

Etude de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire), successeur de M<sup>e</sup> MEFFRAY.

### A VENDRE

A L'AMIABLE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Angers, rue Duboys et rue Bertin, quartier de la Chalouère, comprenant :

Grande maison bourgeoise, de construction récente, élevée sur caves de rez-de-chaussée, deux étages, mansardes, greniers au-dessus avec terrasse ayant vue sur la Maine.

Vastes servitudes, grande cour, jardins anglais et d'agrément sur les rues Duboys et Bertin.

Entrée en jouissance à volonté.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort ;

Pour tous renseignements, soit audit M<sup>e</sup> DOUET, soit à M. D'HONDT, expert à Angers, rue Chevreul, n° 1 ;

Et, pour visiter, sur les lieux.

### VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 3 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

### Corsets sur Mesure

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

### INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Peissonnat de Jeunes Filles

Dirigé par M<sup>me</sup>s AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 5.

UN HOMME recommandable de demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

### COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFFNER

1<sup>res</sup> Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1879.

12 et 14, PASSAGE JOUFFROY

— PARIS —

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS.

### GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60

Pois Amieus, — 4 10 — » 65

— tr. fins, — 4 65 — » 70

Haricots verts, — » 90 — » 60

— Amieus, — 4 » — » 65

— tr. fins, — 4 50 — » 90

Asperges sult<sup>es</sup>, boîte, 4 40 et 4 85

— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langouste<sup>es</sup>

Saumon, Filets de hareng à l'huile,

Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

### EPICERIE CENTRALE

28

rue St-Jean

### P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT

ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

### FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.